

**Juan-Antonio GONZALEZ**

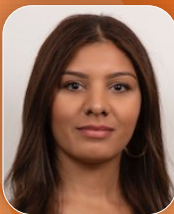
06 67 24 54 97

**Sophie CREPEAUX**

06 98 54 95 03

**Stéphanie BOUKOBZA**

07 86 23 54 74

**Anissa LAIDOUNI**

07 86 23 54 74

**Claudine OMS**

07 61 41 04 82

**BILAN MOTIV Q1****Présentation et réponses aux questions « commerce » par le responsable Retail de la région**

Des résultats en progression. Pour autant, la jeunesse des équipes peut expliquer que le taux d'implication métier est en dessous de BCEF, à l'exception pour les DIA et la surperformance pour les spécialistes.

La prime Aléa:

- 40% des agences en ont bénéficié, identique à celui de BCEF, mais en baisse de 8% par rapport au Q1 2023.

- La nouvelle règle se veut plus équitable et mieux adaptée à la situation réelle. En prenant en compte la différence avec la moyenne des 2 derniers quadrimestres et un minimum de 50€.

La course à la surperformance est devenue un classique dans certains territoires! Pourtant c'est clair pour la direction de région « il faut éviter d'en demander trop à un salarié » et en même temps, la région enregistre la meilleure promotion du score promoteur de BCEF!!!

⇒ **Relevons tout de même le paradoxe du suivi de l'indicateur de la surperformance dans MOTIV !!!**

Ce type de démarche est tout de même à proscrire, elle rentre en contradiction avec la satisfaction et la primauté des intérêts clients, qui doivent toujours guider et prévaloir dans notre action.

RETENUES SUR SALAIRE

Pourquoi des salariés se voient-ils encore prélever l'intégralité des trop perçus pendant des périodes d'arrêt-maladie ou des congés maternité/paternité ?

Pourtant suite de la régularisation d'un trop perçu, en application de l'article L.3251-3 du code du travail, l'employeur ne peut pas compenser au-delà de 10 % par mois du montant des salaires exigibles.



En cas de remboursement d'un trop perçu par le salarié sur une avance, l'employeur ne peut prélever plus de 10 % par mois.

En cas de régularisation en lien avec des IJSS, un solde « insaisissable » doit être maintenu.

FIN DU DOUBLON DU CONTRÔLE DES VIREMENTS

Grâce à l'intervention de vos élus Cfdt, vous n'aurez plus à effectuer ce double contrôle (manuel et informatique).

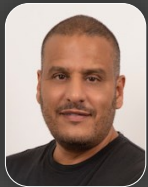


Cfdt:

BNP PARIBAS



Brigitte
MARQUES
DE
ALMEIDA



Mohamed
FARES



Margot
LE BORGNE



Romuald
GICQUEL



Nadia
TEIXEIRA



Samia
BAITARI

MOBILIER ACCUEIL

- Les recommandations de la médecine du travail sont-elles respectées (2h maximum) ?
- Comment cela se passe-t-il lorsque l'accueil est réalisé par des renforts qui y restent toute la journée ?

La direction rappelle que ce mobilier a été validé par la médecine du travail pour une durée maximale de 2 h. Il ne doit pas être utilisé au-delà !

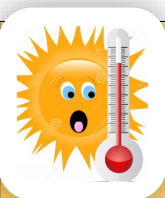
Pourtant ces mobiliers occasionnent des douleurs au dos. Dans le cadre du respect de vos obligations en matière de santé, notamment en matière de prévention, **les élus CFDT demandent la suppression et le remplacement du mobilier accueil dans les agences non équipées d'un meuble adapté comme celui dont disposent les CSC.**

⇒ Nous regrettons que la direction régionale ne prenne pas la décision de les supprimer!

Vous faites plus de 2 heures d'accueil consécutif!!!

Vous souffrez ? Contactez nous

FORTES CHALEURS



Bien qu'il n'existe pas de température « maximale », l'INRS préconise d'être vigilant dès qu'elle atteint 30 degrés dans un bureau. Fatigue inhabituelle, maux de tête, malaises, étourdissements, vertiges, nausées, crampes, désorientation, crampes musculaires...

Ces symptômes doivent vous alerter. Si vous les ressentez ou les observez chez un collègue, signalez-le !

41 agences restent encore non équipées de climatisation en IDF Ouest.

Au-delà du repli des salariés dans des agences climatisées, la Cfdt rappelle à la direction que le **TéléTtavail** est aussi une solution.

Des questions, appelez-nous!!!

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT LES JOP

Suite au recensement effectués par les RS et jusqu'au 9 août, la région organise des réunions quotidiennes pour traiter les difficultés individuelles et collectives que vous pourriez rencontrer.

Une page echonet est également dédiée.

Vous rencontrez des difficultés, vous n'êtes pas entendus, faites-les nous remonter !!!



ET AUSSI !

Contrairement à ce que pensent certains DIT, les cadres sont aussi susceptibles de faire des malaises ou subir des agressions.

Il s'agit bien d'une consigne générale pour tous les salariés.

SEUL EN AGENCE C'EST NON!

Bordereau de remises de chèques à signer en fin de journée

Les élus Cfdt ne comprennent toujours pas à quoi cela sert !!!!

Nous continuons à interroger la direction afin d'obtenir une réponse concrète sur son utilité.



Contactez vos élus Cfdt // Mail : PARIS_IRP_CFDT_IDF_OUEST